



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 8 mai 2023

début : 16h00

Présidence :	M. Patrick Emery, Syndic
Municipaux :	Mmes Sonia Hugentobler, Vice-Syndique et Muriel Preti MM. Grégoire Favre, Roland Galley Pierre Jordan et Michel Rochat

Demandes de soutien

de soutenir financièrement le team sponsoring des cavaliers d'Oron et DGM dans le cadre du concours hippique organisé du 11 au 13 août 2023.

de soutenir financièrement la Fondation Romande pour chiens guides d'aveugles à Brenles.

Invitation

de déléguer MM. Patrick Emery et Michel Rochat à la partie officielle de la fête villageoise de Maraçon le dimanche 25 juin 2023.

de déléguer Mme Muriel Preti à la cérémonie de promotion de l'école d'officiers médecins militaires le vendredi 30 juin 2023 au Temple de Mézières.

de déléguer M. Grégoire Favre à l'assemblée générale ordinaire de Lausanne Région le mercredi 31 mai 2023.

d'excuser la Municipalité à l'assemblée générale de l'Association Vaudoise des archivistes et de l'Association de l'Arboretum.

CAMAC 219737 / Commune

de délivrer le permis de construire pour deux moloks à Mézières, après avoir levé l'opposition et répondu aux deux remarques.

Ecopoints mobiles à Ferlens et Carrouge

de valider les futurs horaires : soit du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, le samedi de 9h à 17h et fermé le dimanche et jours fériés.

FCJM

de valider la commande d'un défibrillateur qui sera installé contre le bâtiment du FCJM au terrain de foot à Mézières.

Conseil communal du 27 juin 2023

de valider le préavis municipal N°05/2023 relatif aux comptes 2022 et la gestion de la Municipalité.

de valider le préavis municipal N°06/2023 relatif à l'acquisition d'un véhicule électrique pour la voirie.

Héli-Lausanne

de les autoriser, dans le cadre d'un vol privé, à faire l'atterrissage et le décollage d'un hélicoptère type Ecureuil vers le terrain de foot à Mézières, selon plan remis, le vendredi 2 juin ou le jeudi 8 juin 2023.

Parcelle N°524

de signer le formulaire d'annonce d'installation solaire (non soumise à autorisation) pour la pose de 53.4 m2 de panneaux solaires photovoltaïques.

CAMAC 202912 / Layaz

de délivrer le permis d'habiter.

CAMAC 208946 / Dufey

de valider les échantillons remis pour les façades, RAL 7047 gris clair, et les avant-toits en gris foncé.

Justice de Paix / Parcelle N°819

d'afficher la mise à ban aux piliers publics.

CAT à Mézières

de valider et de signer le bail à loyer d'une durée de 10 ans pour la Fondation du Relais à Epalinges.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



Patrick Emery

Valérie Pasteris